

Pourquoi je voterai oui au traité constitutionnel

(intervention lors de débats contradictoires, aux universités de Lyon II et Lyon I et dans différents débats)



Pierre-Alain Muet

**Adjoint PS au Maire de Lyon,
Ancien conseiller de Lionel Jospin**

Depuis cinquante ans l'Europe s'est construite par des traités à vocation économique sans jamais aborder la vraie question : pourquoi sommes nous ensemble et que voulons nous faire ensemble.

Il aura fallu un demi siècle pour que l'objet d'un traité ne soit pas la construction d'un grand marché, mais la construction politique de l'Europe.

Comme beaucoup de fédéralistes, j'aurais préféré que l'Europe commence, comme cela était espéré en 1948 au congrès de La Haye, par l'élaboration d'une constitution adoptée directement par les citoyens européens. Mais l'Europe ne s'est pas construite ainsi. Elle s'est construite par des traités adoptés par les Etats et ratifiés par les peuples.

Une élaboration plus démocratique

Ce texte reste un traité, mais il est nouveau par la façon dont il a été élaboré. Pour la première fois ce ne sont pas des gouvernements réunis entre eux, en catimini, au sein d'une traditionnelle conférence intergouvernementale qui l'ont élaboré. C'est une convention constituée de représentants des

gouvernements, du Parlement européen et des Parlements nationaux. Contrairement aux conférences intergouvernementales, cette convention a travaillé en toute transparence, en publiant sur l'internet toutes les versions et toutes les modifications apportées au texte.

Des avancées démocratiques, institutionnelles et sociales décisives

Ce traité est nouveau par son contenu. Ses deux premières parties sont un texte constitutionnel bien plus avancé que notre constitution de 1958 et que beaucoup d'autres constitutions nationales. Et l'ensemble du traité intègre des avancées démocratiques, sociales et institutionnelles décisives par rapport aux traités antérieurs.

Depuis le traité de Rome, dès les premiers articles, l'objectif de l'union était résumé à une «*économie de marché où la concurrence est libre et non faussée*» auquel on ajoutait, depuis Maastricht, «*la stabilité des prix*».

Comme économiste, j'ai toujours considéré que l'objectif d'une union même strictement économique devait comporter également le plein emploi, le développement durable et la lutte contre l'exclusion. J'ai aussi toujours considéré que si l'on avait une banque centrale indépendante, il fallait l'équilibrer par ce que nous appelions un gouvernement économique.

Pour la première fois un traité européen ne me pose pas de problème, parce qu'à côté de la référence à une économie de marché et à la stabilité des prix que l'on traîne depuis toujours, on y trouve, dès l'article 3 qui définit les objectifs de l'union : le développement durable, le plein emploi, une économie sociale de marché, la lutte contre l'exclusion

sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes, et même la référence à un commerce équitable.

Pour la petite histoire, la première version du traité, celle de la convention, avait même oublié de mentionner la stabilité des prix que la Banque centrale a fait rajouter lors de la conférence intergouvernementale. Comme dans Maastricht, il y a une banque centrale indépendante ; mais, et c'est une différence majeure, il y a, à côté, un gouvernement économique – l'Eurogroupe - qui peut adopter à la majorité qualifiée de ses membres des orientations de politique économique.

Je me souviens encore du combat qu'il a fallu mener derrière Lionel Jospin pour que l'objectif de plein emploi soit repris pour la première fois depuis 30 ans dans les conclusions d'un sommet européen. C'était en 2000 à Lisbonne.

Ce ne fut pas un combat facile, alors même que la gauche était au pouvoir dans 13 des 15 pays de l'Union. Ce fut la même chose pour que l'eurogroupe existe – de façon informelle - jusqu'à ce traité qui l'institutionnalise. Et l'Europe en a même anticipé l'application en le dotant dès aujourd'hui, d'un président.

Non seulement ce traité ne comporte aucun recul, mais beaucoup d'avancées qui y figurent, ont été inspirés par la gauche européenne, au cours de ces années un peu exceptionnelles où elle était très largement majoritaire en Europe.

La charte des droits fondamentaux prendra une valeur juridique dans les 25 pays

La charte des droits fondamentaux qui est la 2^{ème} partie de ce traité, c'est nous socialistes français qui

l'avons voulue, contre nos amis britanniques qui tout d'abord n'en voulaient pas, qui ensuite voulaient la limiter aux droits politiques et aux droits de l'homme et ne voulaient pas entendre parler de droits sociaux, puis qui se sont opposés jusqu'au bout à l'introduction de la charte dans un traité européen. Elle n'était qu'annexée au traité de Nice et c'est l'ancien Premier ministre socialiste italien Guillermo Amato, qui, au nom de l'ensemble des socialistes européens a demandé son introduction dans la deuxième partie du traité.

Or cette charte ajoute des droits nouveaux, notamment des droits sociaux comme le droit à l'information et à la consultation des travailleurs au sein de l'entreprise, le droit de négociation et d'action collectives, la protection en cas de licenciements injustifiés. C'est une charte moderne, progressiste, bien supérieure à ce que l'on peut trouver dans notre constitution.

Elle prendra enfin, avec le traité, une valeur juridique dans 25 pays dont beaucoup d'entre eux, notamment les nouveaux entrants n'ont pas, depuis l'effondrement du bloc communiste, de législation sociale dans ces domaines.

Une Europe plus démocratique et plus citoyenne

Le traité ouvre des perspectives nouvelles sur les pouvoirs du Parlement et sur l'initiative citoyenne (qui n'existe d'ailleurs pas dans notre constitution). Par la définition des coopérations renforcées, il permet aux pays qui souhaitent aller plus loin de constituer une avant garde, qui reste ouverte à ceux qui souhaiteraient la rejoindre.

Il introduit enfin de la transparence dans le droit européen avec une procédure législative cohérente impliquant pleinement le Parlement à côté du Conseil et obligeant celui-ci à siéger de façon publique lorsqu'il exerce le pouvoir législatif. On est loin de l'Europe technocratique où les gouvernements décidaient en catimini.

Le traité corrige les profondes inégalités entre nations du traité de Nice. La France représentait 9 % des votes dans le traité de Nice elle en représente 13 % dans le traité ; les six pays fondateurs passent de 36 % à 50 %

Les services publics enfin reconnus

Le traité reconnaît pour la première fois une existence juridique aux services publics économiques qui ne sont plus définis par exception à la concurrence mais pour satisfaire la cohésion sociale, et il ouvre même la possibilité d'avancer par une loi cadre (c'est à dire déclinée dans chaque état) pour en préciser le contenu.

Et nous pouvons même nous appuyer sur le droit d'initiative citoyenne pour demander cette loi cadre. En anticipant l'application de la constitution, c'est précisément ce qu'ont initié plusieurs associations social-démocrates.

Si le traité ne mentionne que les services à caractère économiques, c'est que les autres services publics (l'éducation, la santé la sécurité sociale...) sont de compétence nationale et ne relèvent pas de l'Europe.

La constitution européenne ne se substitue pas aux constitutions nationales, et la loi européenne n'intervient que dans les domaines qui sont de sa compétence.

Une 3^{ème} partie concernant les politiques qui synthétise et améliore les traités antérieurs.

Les critiques des partisans du non concernent la 3^{ème} partie du traité qui traite des politiques de l'union.

Le paradoxe de cette 3^{ème} partie, que nos camarades de gauche qui appellent à voter non accusent « d'inscrire dans le marbre des politiques libérales », c'est que c'est la gauche qui l'a demandée pour introduire des avancées dans le domaine social qui ne figuraient

pas dans les traités antérieurs. Il fallait, disait par exemple Pervenche Bérés, mettre du contenu, c'est à dire des politiques dans le traité. La plupart des libéraux ne demandaient pas cette 3^{ème} partie ; ils considéraient que la somme des traités antérieurs se suffisait à elle-même.

Et il y a incontestablement dans cette 3^{ème} partie des avancées, car presque tout ce qui est nouveau va dans le sens que nous souhaitons, même si c'est parfois modeste.

Pour la première fois une clause sociale générale placée en tête de la 3^{ème} partie indique que « dans la définition et la mise en œuvre des politiques concernées, l'union prend en compte les exigences d'un niveau d'emploi élevé, d'une protection sociale adéquate et de la lutte contre l'exclusion... »

Comme l'indique la Confédération européenne des syndicats qui appelle à voter oui, le traité est un texte presque inespéré dans le contexte actuel. La CES a d'ailleurs obtenu le renforcement du dialogue social avec l'inscription dans le traité d'un sommet annuel tripartite.

Il n'existe aucune zone d'échanges économiques de cette importance dans le monde où prévalent autant de règles permettant de contrôler (pas toujours aussi efficacement qu'on le souhaiterait) certains effets parfois dévastateurs de la mondialisation : un quasi monopole mondial comme Microsoft a du s'incliner devant la Commission ; les grands lobby du tabac ont du accepter que soit inscrit en grosses lettres « le tabac tue »...

Les syndicats pourront utiliser le « sommet social annuel tripartite pour la croissance et l'emploi » (article I-48) qui se tiendra avant le conseil européen consacré à l'examen des questions économiques pour obtenir, par exemple, que les chefs de gouvernements discutent par exemple d'une loi européenne interdisant les licenciements abusifs.

Quant à l'idée que ce traité figerait dans le marbre des politiques

notamment économiques, elle est tout aussi fautive. La partie III ne fixe pas le contenu des politiques, mais le cadre dans lequel elle s'exerce quand elles concernent l'union. La gauche a mis en place en France les 35 heures, les emplois jeunes, la CMU et permis à un million de chômeurs de retrouver un emploi, alors même que tout ce qui est montré du doigt comme libéral dans le traité était déjà présent dans les traités européens en vigueur en 1997.

Si, comme tous les traités il n'est révisable qu'à l'unanimité, l'article IV-445 introduit une procédure de révision simplifiée pour cette partie III qui concerne les politiques de l'union, en indiquant en outre que « *le gouvernement de tout état membre, le Parlement européen ou la commission peuvent soumettre au Conseil des propositions de modifications de la partie III concernant les politiques* ».

Si le traité était rejeté, tout ce que les partisans du non critiquent dans cette 3^{ème} partie resterait, et il ne resterait même que cela, puisque tous le reste disparaîtrait.

Un traité ne remplace pas le combat politique.

Comme beaucoup de Français je souhaite aller plus loin dans la construction d'une Europe sociale. Mais cela ne veut pas dire nécessairement plus d'harmonisation. Je considère par exemple que notre système de retraites par répartition est un bon système et je ne souhaite nullement qu'on l'harmonise avec des systèmes qui reposent en partie sur la capitalisation.

Il faut en revanche, en s'appuyant sur le traité reprendre, par exemple, le combat que nous avons mené avec Lionel Jospin pour que l'Europe se fixe l'objectif

de converger vers les 3 meilleures performances européennes en matière de lutte contre le chômage.

Quant à la soi-disant rigidité des textes inscrits dans les traités à caractère économique, il suffit d'observer de quelle façon, lorsque l'Allemagne et la France ont été récemment en déficit excessif, le Pacte stabilité a été aménagé, pour comprendre que le rapport de force politique est plus important que les traités.

Les illusions d'un non qui se voudrait de « gauche et européen »

Un « non » souverainiste est cohérent. Un « non » d'extrême gauche est dans la tradition de ces partis. Un « non » qui se prétend européen et de gauche repose sur 4 illusions.

Mettre un coup d'arrêt à l'Europe libérale ? On aurait pu à la rigueur comprendre un tel vote pour les traités antérieurs, mais il est saugrenu pour la seule avancée depuis 50 ans dans la construction d'une Europe politique. Il ne resterait qu'un grand marché à 25 et une union monétaire bancaire et technocratique.

Renégocier un traité allant plus loin dans l'Europe sociale ? Mais avec qui ? Aujourd'hui, la droite est majoritaire au Parlement européen et 18 des 25 états sont dirigés par des gouvernements de droite ! Qui peut croire qu'on irait plus loin que le traité actuel qui consolide des acquis obtenus à la charnière des années 2000, lorsque la gauche était majoritaire au sein de l'Europe des 15.

Eriger le Parlement européen en constituante pour ré-écrire une constitution ? Mais le Parlement européen a déjà adopté deux

projets constitutionnels (Spinelli au début des années 1980, Colombo au début des années 1990), que les chefs d'Etats ont ignorés. Qui peut croire qu'une proposition constitutionnelle émanant de parlementaires français ayant voté non au traité constitutionnel serait prise au sérieux par nos partenaires ?

Reprendre la négociation avec un petit groupe de pays pour former une avant garde ? Comment imaginer que nos partenaires acceptent de s'engager avec un pays qui aura refusé une constitution dont l'objectif est précisément d'approfondir l'intégration.

Croyez vous par exemple que les espagnols qui, sous l'impulsion du gouvernement de gauche dirigé par Zapatero, viennent d'adopter le traité par référendum alors que l'Espagne voit son poids réduit par rapport au traité de Nice seront prêts à revoter pour faire plaisir à la France ?

Le libéralisme n'a pas besoin de constitution, mais les citoyens, eux, en ont besoin

Le grand perdant d'un vote négatif sera peut être l'Europe, mais ce sera encore plus sûrement la France. car le monde retiendra que le pays qui a été à l'initiative de l'Europe il y a un peu plus de 50 ans l'aura fait échouer à un moment décisif de son histoire. Quand au libéralisme, il en sortira renforcé, car il s'accommode parfaitement de l'absence de projet politique : un grand marché à 25 lui suffit amplement.

Le libéralisme n'a pas besoin de constitution, mais les citoyens, eux, en ont besoin.